AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2819
FR0010341032-FS1237

15 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2016, la société de droit luxembourgeois Kanopar SA[1] (1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir 537 422 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 9,30% du capital et 6,52% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la transmission par la société Kanoba SA[1] de la totalité de ses actions FONCIERE INEA au profit de la société Kanopar SA à l'issue de la dissolution de la société Kanoba SA.

[1] Contrôlée par M. Renato Picciotto.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 776 175 actions représentant 8 243 649 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.